



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| Direction régionale des affaires culturelles  
Auvergne Rhône-Alpes

Lyon, le **13 MAI 2026**

**Pôle Architecture et patrimoines**

Architecture

Affaire suivie par : Florence DELOMIER-ROLLIN

Tél. 04 73 41 26 36

[angelique.combes@culture.gouv.fr](mailto:angelique.combes@culture.gouv.fr)

Monsieur le président,

Lors de la réunion en séance plénière le jeudi 22 janvier 2026, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (1ère section) a émis **un avis favorable à l'unanimité** au projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de la ville de Montélimar (Drôme).

La commission a également émis **les recommandations suivantes** :

- la qualité du centre ancien de Montélimar nécessite de faire appel à un architecte conseil ainsi qu'à un architecte du patrimoine pour veiller notamment à la question des démolitions/reconstructions ;
- l'importance de veiller à la qualité des bâtiments déjà repérés comme patrimoniaux mais aussi à proposer une architecture contemporaine pouvant s'intégrer aux volumétries, échelles et finesses du bâti ancien ;
- l'attention particulière à porter aux immeubles des années 1950.

Je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet conformément aux articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement. Cette étape permet au public et aux personnes intéressées de donner leur avis sur le projet de PVAP.

Vous trouverez également en pièce jointe l'extrait du procès-verbal.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice régionale des affaires culturelles

Aymée ROGÉ

Monsieur Julien CORNILLET  
Président de Montélimar Agglomération  
1 avenue Saint-Martin  
26200 Montélimar

PJ (1) : Extrait du PV